



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GENERALE

ITTC(XV)/8  
17 novembre 1993

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

QUINZIEME SESSION  
10 - 17 novembre 1993  
Yokohama, Japon

DECISION 1(XV)

PROJETS ET AVANT-PROJETS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant examiné, à sa quinzième session, dans les documents PCM(XIII)/7 Rev.1, PCF(XIII)/16 Rev.1 et PCI(XIII)/5, les recommandations des trois Comités permanents sur les projets et les avant-projets,

1. Décide

i) d'approuver les projets suivants :

PD 79/90 Rev.3 (I)	SEMINAIRE/TABLE RONDE SUR LE DEVELOPEMENT DES INDUSTRIES DU MEUBLE ET DE LA MENUISERIE (240 275 \$)
PD 38/92 Rev.2 (F)	ETABLISSEMENT DE PLANTATIONS COMMUNAUTAIRES DE TECK ( <i>TECTONA GRANDIS</i> ) DANS LES ZONES FORESTIERES DEGRADEES DE L'ETAT DU KEDAH (MALAISIE) (550 588 \$)
PD 4/93 Rev.4 (I)	PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'INDUSTRIE DU MEUBLE (595 231 \$)
PD 12/93 Rev.3 (F)	GESTION INTEGREE DES FEUX DE FORET EN INDONESIE - PHASE I : DIRECTIVES NATIONALES SUR LA PROTECTION DES FORETS TROPICALES CONTRE LE FEU (936 524 \$)

1...

PD 16/93 Rev.4 (M) [Phases I,II,III & IV]	SERVICE D'INFORMATION SUR LE MARCHE DES BOIS TROPICAUX ET PRODUITS DERIVES (Phase I 488 400 \$ Phase II 555 400 \$ Phase III 298 400 \$ Phase IV 304 500 \$)
PD 20/93 Rev.1 (F)	ELABORATION DE DIRECTIVES NATIONALES POUR L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS TROPICALES NATURELLES AU CAMEROUN (414 900 \$)
PD 21/93 Rev. (F) [Phases I & II]	FORÊT ET PAYSANS: UNE COEXISTENCE DURABLE (Phase I 927 908 \$ Phase II 805 900 \$)
PD 24/93 Rev.2 (F)	AMENAGEMENT DES FORÊTS NATURELLES EN MALAISIE - PHASE II DE PD 10/87 (F) (567 558 \$)
PD 25/93 Rev.1 (F)	EVALUATION DES PROGRES DE L'EQUATEUR VERS LA REALISATION DE L'OBJECTIF AN 2000 DE L'OIBT (597 130 \$)
PD 26/93 Rev.1 (F)	AMENAGEMENT DE LA RESERVE NATURELLE DE BENTUANG KARIMUN EN PARC NATIONAL (PHASE I) (1 165 722 \$)
PD 27/93 Rev.2 (M) [Phases I & II]	ATELIERS DE FORMATION EN FORESTERIE TROPICALE ET STATISTIQUES RELATIVES AU COMMERCE DES BOIS - PHASE II (Phase I 520 000 \$ Phase II 468 100 \$)
PD 28/93 Rev.3 (M)	ANALYSE DES TENDANCES MACROECONOMIQUES DANS L'OFFRE ET LA DEMANDE EN BOIS TROPICAUX PRODUITS RATIONNELLEMENT DANS LA REGION ASIE- PACIFIQUE - PHASE II (293 026 \$)
PD 29/93 Rev.2 (M,F,I)	COLLOQUE INTERNATIONAL : DEVELOPPEMENT DE SYSTEMES DURABLES D'EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIERES TROPICALES (201 716 \$)
PD 32/93 Rev.2 (F)	RESTAURATION DES FORETS EXPLOITEES DANS LA REGION ASIE-PACIFIQUE (SOUS-PROJET III) (558 779 \$)
PD 36/93 Rev.1 (F)	ASSURER L'AMELIORATION OU LA CREATION DE PEPINIERES EN EGYPTTE (301 730 \$)
PD 37/93 Rev.1 (F)	AMENAGEMENT SYLVICOLE DANS LES FORETS DE BAJO SAN JUAN (726 699 \$)

- PD 39/93 Rev.2 (I) RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN ENERGIES  
ALETERNATIVES (BOIS ET DECHETS AGRICOLES) PAR  
BRIQUETAGE, GASIFICATION ET COMBUSTRIION  
DIRECTE  
(320 017 \$)
- PD 40/93 Rev.1 (F) AMELIORATION DES TECHNIQUES DE SAISIE,  
TRAITEMENT ET APPLICATION DES DONNEES  
RELATIVES A L'AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE  
(534 041 \$)

ii) d'autoriser le financement, en vue de leur exécution immédiate, des projets suivants :

- PD 16/93 Rev.4 (M) [Phase I]  
PD 20/93 Rev.1 (F)  
PD 24/93 Rev.2 (F)  
PD 25/93 Rev.1 (F)  
PD 27/93 Rev.2 (M) [Phase I]  
PD 28/93 Rev.3 (M)  
PD 32/93 Rev.2 (F)

iii) d'autoriser la mise à disposition de fonds supplémentaires pour permettre la poursuite de l'exécution des projets suivants :

- PD 34/88 Rev.1 (F) ( 75 960 \$)  
PD 37/88 Rev.3 (I) ( 15 071 \$)  
PD 114/90 (F) ( 15 825 \$)  
PD 119/91 Rev.1 (F) ( 42 000 \$)  
PD 1/93 Rev.1 (M,F,I) (200 000 \$)

iv) d'autoriser le financement, en vue de leur exécution immédiate dès que des fonds seront disponibles dans le compte spécial, des projets ci-après approuvés à la présente session :

- PD 79/90 Rev.3 (I)  
PD 38/92 Rev.2 (F)  
PD 4/93 Rev.4 (I)  
PD 12/93 Rev.3 (F)  
PD 16/93 Rev.4 (M) [Phases II, III & IV]  
PD 21/93 Rev.1 (F) [Phases I & II]  
PD 26/93 Rev.1 (F)  
PD 27/93 Rev.1 (M) [Phase II]  
PD 29/93 Rev.2 (M,F,I)  
PD 36/93 Rev.1 (F)  
PD 37/93 Rev.1 (F)  
PD 39/93 Rev.2 (I)  
PD 40/93 Rev.1 (F)

v) d'autoriser le déblocage de fonds supplémentaires, lorsqu'ils seront disponibles dans le compte spécial, afin de permettre la continuation de l'exécution des projets suivants :

- PD 4/87 (I) (410 130 \$)  
PD 53/89 Rev.1 (F) ( 5 275 \$)

- vi) d'autoriser l'augmentation budgétaire et les activités supplémentaires des projets approuvés ci-après, afin qu'ils soient conformes aux prescriptions du Fonds commun pour les produits de base, en vertu de l'article 20, alinéa 2a) de l'AIBT de 1983 :

PD 17/92 Rev.4 (I) (Nouveau budget 766 983 \$)  
PD 26/92 Rev.1 (F,I) (Nouveau budget 1 957 100 \$)

2. Décide

- i) d'approuver les recommandations des Comités permanents de mettre en oeuvre les avant-projets suivants :

PPD 9/93 Rev.2 (I) EXPANSION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE FABRICATION DE MEUBLES DANS LE BUT D'AUGMENTER LES EXPORTATIONS MALAISIENNES DE PRODUITS LIGNEUX A VALEUR AJOUTEE (62 760 \$)

PPD 11/93 Rev.2 (M) EVALUATION ET DIAGNOSTIC DES SYSTEMES ACTUELS DE PERMIS, CONCESSIONS ET CONTROLE DES EXPLOITATIONS FORESTIERES, DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT SOUTENU DE CES RESSOURCES (252 375 \$)

PPD 13/93 (M) CONSULTATION ET GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HOMOLOGATION DES BOIS TROPICAUX (240 000 \$)

- ii) d'autoriser le financement, en vue d'une exécution immédiate, des avant-projets ci-après approuvés à la présente session :

PPD 9/93 Rev.2 (I)

- iii) d'autoriser le financement, en vue d'une exécution immédiate, dès que des fonds seront disponibles dans le compte spécial, des avant-projets ci-après approuvés à la présente session :

PPD 11/93 Rev.2 (F)  
PPD 13/93 (M)

- iv) d'autoriser le financement, en vue d'une exécution immédiate, de l'avant-projet ci-dessous approuvé à la douzième session :

PPD 2/92 (I)

3. Décide d'approuver les activités ci-dessous et d'autoriser leur financement pour exécution immédiate :

- Septième Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, 28 février - 4 mars 1994 (121 550 \$)

Assistance aux pays membres en développement en vue de faciliter leur participation à la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord qui succédera à l'AIBT de 1983 - IV<sup>e</sup> Partie  
Janvier 1994, Genève  
(60 000 \$ environ)

4. Prie instamment les Membres d'envisager le financement de ceux des projets et avant-projets pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.
  5. Lance un appel aux Membres pour qu'ils envisagent, conformément à la Décision 6(XIII), de verser au compte spécial des contributions non affectées qui se montent au moins à 10% de la valeur totale de leurs engagements, le restant constituant des contributions volontaires à des projets et avant-projets approuvés, et décide en outre que ces contributions non affectées ne seront allouées que sur autorisation préalable du Conseil.
  6. Prie le Directeur exécutif de poursuivre les consultations avec les donateurs potentiels et le Fonds commun pour les produits de base afin d'assurer le financement des projets et avant-projets pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.
-